



18 - Cher 28 - Eure-et-Loir 36 - Indre 37 - Indre-et-Loire 41 - Loir-et-Cher

45- Loiret



Fédération Française du jeu d'Echecs - Ligue du Centre-Val de Loire - https://www.echecscentre-valdeloire.fr

Rédacteur du document : Didier NICOLAS

En préambule, rappel synthétique de l'invitation adressée par le président :

Parçay-Meslay, le 30/08/2024

SALLY Paul-Adrien Président Ligue Centre-Val de Loire **2** 06.83.38.78.90

⊠ : president@echecscentre-valdeloire.fr

Mesdames et Messieurs les membres du **Comité Directeur** Mesdames et Messieurs les Présidents des **Comités Départementaux** Mesdames et Messieurs les Présidents des **Clubs de la Ligue C.V.L.**

Vous êtes invités à participer à l'**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (élective)** de la **Ligue Centre-Val de Loire** qui aura lieu le : Samedi 14 septembre 2024 à BLOIS à partir de **13h30**<u>Adresse</u> : Club House AAJB Omnisports - 29 Av. Pierre Brossolette, 41000 Blois

Cette AGE sera **suivie d'une réunion du nouveau Comité Directeur** de la Ligue pour expédier les affaires courantes du début de saison, réunion à laquelle les représentants des clubs présents à l'AG sont également invités. La présence d'au moins un représentant de chaque club de la Ligue est vivement souhaitée.

Bien cordialement,

Ordre du jour :

13h30 à 14h00 : Accueil des représentants des clubs

14h00 : Décompte des voix des clubs

14h15: Ouverture de la séance => Assemblée Générale Extraordinaire élective

14h30 : 1ère réunion du nouveau Comité Directeur de la ligue CVL auquel les représentants des clubs sont

invités à participer

17h30: Fin de la réunion.

Pour information : voici toutes les dates prévues pour les réunions de la ligue CVL en 2024/25 :

- 14/09/2024 à BLOIS (début après-midi) : AGE, élection du Comité Directeur de la ligue
- 14/09/2024 à BLOIS (après-midi) : réunion du nouveau Comité Directeur
- 11/01/2025 à TOURS (matin) : réunion du Comité Directeur

- 11/01/2025 à TOURS (après-midi) : Assemblée Générale Ordinaire des clubs (sur la saison 2023/24)
- 14/06/2025 à OLIVET (après-midi) : réunion du Comité Directeur.

COMPTE-RENDU DE l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. Accueil des participants

Personnes présentes à la réunion :

Anne-Sophie ALLANIC

Érick BEAUGÉ

Camille CONVERS

Yves COQUELET

Denis DUPEUX

Namig GULIYEV

Michel KRAUSS

François LE GUILLOU

Didier NICOLAS

Jean PÉNIQUAUD

Hadrien REUILLON

Ollivier RIOLAND

Paul-Adrien SALLY

Jérémy VIGNELLES

2. Décompte des voix des clubs

Dans le tableau récapitulatif page suivante, listant tous les clubs de la ligue avec mention de leur nombre de voix, sont mentionnés les noms des représentants présents et votants à l'Assemblée (présidents de club, ou membres de club porteur d'un pouvoir de son président, ou participants porteur de pouvoir(s) d'un autre club).

Le nombre de voix de chaque club représenté est indiqué en caractères gras : ce sont les chiffres comptabilisés dans le total des voix des clubs votants pour cette A.G.E. (décompte mentionné en bas à droite du tableau).

Le pourcentage de clubs représentés ainsi que le pourcentage de voix représentées permettent à l'Assemblée de valablement délibérer.

Commune du club (code FFE)	Licences A	Licences B	Total	Représentant
	(voix)	(voix)	voix	
Bourges (G18009)	41 (3)	28 (0)	3	
Plaimpied-Givaudins (G18021)	12 (1)	6 (0)	1	
Chartres (G28006)	175 (7)	280 (2)	9	Namig GULIYEV
Nogent-le-Roi (G28013)	36 (3)	0 (0)	3	
Châteaudun (G28023)	20 (2)	13 (0)	2	
Unverre (G28024)	5 (1)	31 (1)	2	Anne-Sophie ALLANIC
Dreux (G28022)	5 (1)	1 (0)	1	
Argenton-sur-Creuse (G36025)	17 (2)	3 (0)	2	
Châteauroux (G36006)	16 (2)	6 (0)	2	Paul-Adrien SALLY
Déols (G36029)	12 (1)	0 (0)	1	
Avoine (G37011)	104 (5)	110 (2)	7	Michel KRAUSS
Tours (G37004)	100 (5)	81 (1)	6	François LE GUILLOU
Saint-Cyr-sur-Loire (G37046)	111 (5)	26 (0)	5	
Chambray-lès-Tours (G37049)	73 (4)	9 (0)	4	Ollivier RIOLAND
Saint-Pierre-des-Corps (G37051)	15 (2)	76 (1)	3	Paul-Adrien SALLY
Bourgueil (G37014)	24 (2)	21 (0)	2	
Loches (G37053)	23 (2)	14 (0)	2	Paul-Adrien SALLY
Descartes (G37015)	12 (1)	8 (0)	1	
Pernay (G37047)	10 (1)	2 (0)	1	
Chanceaux-sur-Choisille (G37054)	5 (1)	23 (0)	1	
Chenonceaux (G37044)	1 (1)	7 (0)	1	
Blois (G41006)	37 (3)	25 (0)	3	Didier NICOLAS
Vendôme (G41005)	14 (1)	2 (0)	1	Érick BEAUGÉ
Saint-Aignan (G41031)	10 (1)	9 (0)	1	Yves COQUELET
Romorantin-Lanthenay (G41030)	10 (1)	8 (0)	1	Hadrien REUILLON
Lamotte-Beuvron (G41012)	9 (1)	0 (0)	1	
Veuzain-sur-Loire (G41032)	8 (1)	12 (0)	1	Hadrien REUILLON
Amilly (G45006)	98 (5)	301 (3)	8	Denis DUPEUX
Gien (G45021)	31 (2)	664 (4)	6	
Orléans (G45001)	81 (4)	73 (1)	5	Jean PÉNIQUAUD
Olivet (G45030)	56 (3)	61 (1)	4	Jérémy VIGNELLES
Chécy (G45013)	25 (2)	201 (2)	4	
Saint-Cyr-en-Val (G45035)	12 (1)	2 (0)	1	
TOTAL:	<u>TOTAL</u> :	<u>TOTAL</u> :	<u>TOTAL</u> :	<u>TOTAL</u> :
16 clubs représentés sur 33 (48,5%)	1208 licences A	2103 licences B	95 voix	59 voix représentées sur 95 (62,1%)

3. Assemblée Générale Extraordinaire élective

Le président ouvre à 14h15 la séance de l'Assemblée élective.

Tous les participants à l'Assemblée s'accordent pour procéder à un vote à main levée.

Une seule liste est candidate, celle proposée par le président sortant, Paul-Adrien SALLY. Cette liste est conforme aux exigences statutaires de l'association.

Présentation de la liste de Paul-Adrien SALLY:

Profession de foi:

Très sobrement : poursuivre les efforts vers les axes de développement élaborés dans notre projet associatif 2022-24 en mettant l'accent vers ce qui n'a pas pu être fait ou amorcé.

Composition:

- 1) Paul-Adrien SALLY (37 Saint-Pierre-des-Corps) Arbitre, Formation
- 2) Denis DUPEUX (45 Amilly) Trésorier
- 3) Didier NICOLAS (41 Blois) Secrétaire
- 4) Anne-Sophie ALLANIC (28 Unverre) Scolaires
- 5) Ollivier RIOLAND (37 Chambray-lès-Tours) Technique
- 6) Sylvain CANTAGREL (37 Avoine) Médecin, Handicap SSH
- 7) Hadrien REUILLON (41 Blois) Jeunes
- 8) Christophe DUBOSC (36 Châteauroux) Territoire
- 9) Julie COLIN (37 Avoine) Jeunes
- 10) Romain MOUSSU (41 Blois) Scolaires
- 11) Jean-Claude TEMPLEUR (37 Loches) Technique
- 12) Jean-Paul BAZART (41 Veuzain-sur-Loire)
- 13) Jean-Louis SALVAING (37 Avoine) Formation
- 14) Aurélie RENARD-VIGNELLES (45 Olivet) Handicap SSH
- 15) Jean PÉNIQUAUD (45 Orléans)
- 16) Michel KRAUSS (37 Avoine)

Cette liste est élue à l'unanimité.

Selon les statuts : « 8 sièges sont attribués aux 8 premiers candidats de la liste qui a recueilli la majorité des suffrages exprimés. Les 8 autres sont attribués à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste, entre les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés... ».

En présence d'une unique liste élue à l'unanimité, les 16 membres de cette liste sont donc élus.

Le nouveau Comité Directeur étant établi, le président lui soumet sa proposition de composition du Bureau. Conformément aux statuts, le Bureau ne doit pas excéder 8 personnes, et être composé d'au minimum 4 personnes avec la présence d'au moins un homme et une femme.

Le Bureau proposé est le suivant : Président : Paul-Adrien SALLY Vice-présidente : Julie COLIN

Secrétaire général : Didier NICOLAS

Trésorier : Denis DUPEUX

Ce Bureau est élu à l'unanimité par le Comité Directeur.

COMPTE-RENDU DE LA PREMIERE REUNION DU NOUVEAU COMITE DIRECTEUR

En ouverture de la réunion, le président précise que la première préoccupation de ce début de saison est « d'expédier les affaires courantes », dans la mesure où il n'y a pas ce jour de grand projet à débattre, du moins pas avec des impératifs de mise en place avant janvier 2025.

Les principaux points à traiter dans les prochains mois et au-delà sont partagés en séance. Ils sont récapitulés ci-après.

1 - Adaptation de nos statuts

Il est convenu de mettre à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale (prévue le 11 janvier 2025 à Tours) un changement concernant le nombre minimum de membres du Comité Directeur.

En effet, cette limite minimale est actuellement fixée à 16. L'idée est de réduire cette exigence à un nombre raisonnablement moins contraignant, afin de faciliter la constitution des listes à l'avenir (bien entendu, cette plus grande souplesse statutaire n'empêchera nullement de présenter des listes abondamment fournies!).

Note a posteriori : L'équipe sera divisée en deux : d'un côté les cadres techniques qui « font tourner la machine » et et l'autre le comité directeur « réduit » qui votera les orientations politiques et budgétaires. Tous seront bien entendu réunis aux réunions.

Sont également intéressés pour rejoindre l'équipe : Lisa JABALY (Chécy) pour les orientations santé-handicap et Jean MEUNIER-PION (Orléans) pour rejoindre l'équipe technique

2 - Nouvelles obligations de la FFE vis-à-vis des Ligues

- Nommer un correspondant VSS (Violences Sexistes et Sexuelles) dont la mission est de communiquer auprès des clubs et des organisateurs de tournois sur les affichages obligatoires et les points de vigilance à avoir. Un échange en séance a lieu sur ce sujet, certains ayant déjà eu l'occasion de suivre la nécessaire sensibilisation mise en place par la FFE, qui s'est appuyée sur les compétences de l'association « Colosse aux pieds d'argile ».
- Nommer un correspondant « Haut-niveau jeunes » dont la mission est de faire le lien entre tous les entraîneurs de la Ligue et le Pôle Elite FFE. En ce domaine, les ressources pédagogiques mises à disposition par la FFE pourront servir à notre Commission Jeunes pour des stages. Nous remercions

Namig GULIYEV qui, en séance, accepte d'assurer l'intérim sur cette mission, en attendant qu'on trouve une personne ayant le profil voulu et prête à occuper ce poste.

- Avoir un référent régional au niveau des Scolaires, avec en particulier à court terme la mission de participer en présentiel à la journée de formation FFE du jeudi 5 décembre. Il est bien sûr souhaitable que ce rôle soit assuré par une enseignante ou un enseignant : Anne-Sophie ALLANIC accepte en séance de suivre ce point, pour lequel elle pourra faire équipe avec Romain MOUSSU (tous deux enseignants, respectivement en primaire et en collège).

3 - Répartition des rôles et constitution de l'organigramme

La liste du Comité Directeur (voir ci-dessus) avec certaines missions indiquées dessinent déjà l'organisation de l'équipe, mais l'affectation et la répartition de l'ensemble des rôles restent à affiner/compléter.

3-a Projet associatif:

Constitution de groupes de travail et organisation pour faire le bilan du Projet Associatif 2021-2024, puis rédaction du Projet Associatif 2025-2029. L'objectif est d'envoyer en décembre prochain une proposition pour le PA 2025-2029, en vue da le soumettre au vote lors de l'Assemblée Générale de janvier 2025.

3-b Commission Technique:

Jean-Claude TEMPLEUR fait équipe avec Ollivier RIOLAND pour l'animation de cette Commission. Ollivier précise que l'adresse-mail à utiliser systématiquement pour communiquer avec la C.T. est : 'dirtech.cvl.echecs@gmail.com'. Car cette boîte mail sera gérée de conserve par Jean-Claude et Ollivier.

Jean-Claude est le Directeur Régional de l'ensemble des interclubs et est secondé par les directeurs de groupes interclubs : Ollivier Rioland, Maya Nicolas-Manceau, Benoît Richard-Foussier, Julie Colin et lui-même. Ollivier est Directeur Technique régional avec la responsabilité des règlements de toutes les compétitions .

Le calendrier général pour la saison 2024-2025 a été établi et publié (accessible sur le site via l'écran d'accueil).

A noter que les clubs sont invités à transmettre à la Commission Technique Régionale leurs dates de compétitions et de réunions, s'ils le souhaitent (joindre adresse-mail). Elles seront ainsi intégrées dans le calendrier général administré par la C.T.

Il est rappelé que les CDJE doivent envoyer les règlements des compétitions Jeunes (départemental et interclubs) à la Commission Technique pour avis et conseils. Au 14/09/2024 seul Denis BERNARD, pour le Loiret, est à jour.

A la demande d'Érick BEAUGÉ et de Jean PÉNIQUAUD, la question de la pertinence de la règle du « noyau dur » (en R1, R2 et Promotions départementales) fait l'objet d'un échange en séance. Rappelons qu'il s'agit de la règle exigeant que 50% des joueurs d'une ronde donnée aient déjà participé au moins une fois à une ronde précédente. Erick et Jean souligne l'aspect trop contraignant de cette exigence pour des équipes de 4 joueurs intervenant dans ces divisions (question posée donc pour un assouplissement uniquement à partir de la R1 et

pour les divisions de niveau inférieur). Didier NICOLAS s'associe à cette demande.

L'amendement de cette règle est en conséquence soumise au vote, en 2 temps :

Premier vote : « Voulez-vous modifier le règlement maintenant, avec effet immédiat sur la saison 2024-2025, pour une année de test de cette formule ? » : « CONTRE » : 11 voix / « POUR » : 48 voix (aucune abstention).

On passe donc au second vote : « Voulez-vous le maintien d'un noyau dur, mais réduit à 25% (donc 1 joueur puisque ce sont des équipes de 4), ou bien voulez-vous la suppression de tout noyau dur (donc aucun joueur commun à une ronde précédente n'est exigé) » :

« Noyau dur à 25 % » : 27 voix / « Suppression du noyau dur » : 17 voix / Abstentions : 15 voix.

La mesure de réduction à 25% de l'exigence pour le noyau dur est donc adoptée pour la R1 et la R2, avec application dès cette saison 2024-2025. Le règlement sera modifié en conséquence par le C.T., précisant qu'il s'agit d'une saison « test », à l'issue de laquelle on appréciera s'il convient de pérenniser cette mesure, ou d'aller vers plus de souplesse encore, voire de revenir à la règle initiale...

La Ligue n'est pas habilitée pour imposer l'application de cette règle au niveau départemental. Mais à l'évidence, la logique serait de faire de même en promotions départementales. Les CDJE sont donc invités à étudier la question, dans l'optique d'un éventuel alignement à leur niveau.

3-c Commission Gestion et Finances:

Denis DUPEUX fait un exposé de la situation, avec notamment un point d'attention sur les factures manquantes pour clore la saison 2023-2024 (régional jeunes 2023, entre autres...).

En séance, Jean PENIQUAUD et Michel KRAUSS informent que la Ligue est une association parfaitement éligible *(étant association reconnue d'utilité publique)* pour bénéficier d'un « rescrit fiscal », dont la demande peut être faite auprès du service des impôts dont elle dépend. L'avantage de ce système est de permettre aux bénévoles qui engagent des dépenses personnelles dans le cadre d'activités pour la Ligue, de les déclarer sur le même régime que les dons (réduction d'impôts à hauteur de 66% des dépenses concernées). Cette opportunité est bien notée, méritant en clairement d'être approfondie en vue de sa concrétisation.

Notre trésorier attire l'attention sur la somme actuellement provisionnée, qui devient significative et n'a pas vocation à augmenter « trop » au fil des exercices, en tout cas pas si des projets qui ont du sens seraient de nature à être pour partie financés par cette provision. Quoi qu'il en soit, cette somme sécurisante nous a permis à nouveau cette année d'exclure toute augmentation du coût des licences.

Notre président complète le propos en décrivant succinctement les thèmes qui peuvent entrer dans le cadre d'un accompagnement financier de la Ligue. Il s'agit notamment de toute action spécifique, à l'initiative d'un club ou d'un CDJE par exemple, contribuant à la promotion, au développement, au rayonnement du jeu d'échecs. Une subvention de la Ligue est possible par exemple pour des projets visant à « porter les échecs hors des

clubs ».

En revanche bien sûr, n'entrerait pas dans ce cadre tout ce qui relève du fonctionnement « habituel » d'un club (tournois, remboursements de frais de membres du club, etc).

Nota Bene : en raison d'une contrainte horaire personnelle, Ollivier RIOLAND doit quitter la séance. En cas de votes ultérieurs, le nombre de voix total des votants de la présente assemblée passe donc à 55.

3-d Commission Mixité:

On recherche un ou une responsable, avec en premier lieu une mission de communication auprès des clubs. Plusieurs sujets sont dans l'actualité : N2F, accompagner la résurgence du trophée Roza Lallemand, encourager les nécessaires sessions de « Sensibilisation VSS » (en visio, ou en présentiel à l'occasion de tournois ou autres événements, etc), stage Jeunes...

3-e Commission Scolaires:

Anne-Sophie ALLANIC accepte d'assurer la fonction de CSA (Correspondante Scolaire Académique).

Les compétitions scolaires au niveau départemental doivent se dérouler avant le 31 janvier 2025 et la finale académique « écoles + collèges » doit se dérouler sur un jour de week-end de mars 2025.

Il est rappelé que la saison dernière, après les compétitions académiques organisées à Orléans, la Ligue a octroyé un soutien de 250 € au collège et à l'école qualifiés pour la finale nationale à Montmarault, dans l'Allier.

Pour organiser la finale académique 2024-2025 (en équipes de 8 joueurs), le Loir-et-Cher a été sollicité et Hadrien REUILLON indique en séance qu'il propose de s'en occuper. Pour mémoire, il est précisé que l'usage est que les récompenses soient financées par la Ligue, alors que le club (ou le CDJE) accueillant la compétition assume les coûts d'arbitrage.

<u>3-f Commission Formation :</u>

Jean-Louis SALVAING adressera prochainement un courriel aux clubs pour informer sur les cursus DIFFE, DAFFE et DEFFE, sur les formations des formateurs et clubs. Il est souligné que plusieurs stages d'arbitrage ou FC (Formation Continue) sont d'ores et déjà proposés en ce début de saison : SC à Avoine (7 et 8 septembre), FC à Tours (21 septembre), SC à Chartres (22 et 23 novembre).

Plusieurs personnes semblent intéressées par une formation DIFFE. Le club de Saint-Aignan marque aussi son intérêt pour une formation qui pourrait avoir une partie faite en visio, la partie obligatoirement en présentiel pouvant s'envisager peut-être à Blois ou à Saint-Aignan (organisation restant à confirmer).

Paul-Adrien regrette que l'effort significatif consenti par la Ligue pour organiser une formation de niveau DEFFE (28 octobre au 1^{er} novembre) n'ait pas suscité beaucoup d'écho jusqu'alors. A ce jour, il n'y a que 2 ou 3 candidats potentiels déclarés. Notre volonté est clairement de donner priorité aux joueurs de notre Ligue, mais si on en reste à ce succès mitigé, nous ouvrirons bien sûr la formation à des candidats extérieurs à la Ligue.

Jean PÉNIQUAUD fait part d'un besoin de supervision dans le Loiret (souci également remonté par Denis BERNARD) avec le constat d'un manque d'arbitres de niveau AFO2 pour valider le diplôme d'AFC en attente...

3-g Commission Handicap:

Aurélie RENARD-VIGNELLES accepte d'animer cette Commission.

Parmi les sujets dans l'actualité à court terme :

Lisa JABALY propose de mettre en œuvre plusieurs séances d'initiation à Chécy (intervenants à prévoir).

Raphaël PAPARAS-CHLOUS (club de Saint-Cyr-sur-Loire), ayant réussi son examen d'Arbitre Fédéral Club, souhaite pouvoir valider son stage pratique à l'occasion du Tournoi Rapide de Tours le 6 octobre. Pour cela, il est nécessaire qu'il soit assisté très concrètement d'un arbitre en mesure d'assurer son relais pour intervenir, sur ses instructions au fil des circonstances, dans le maniement des pendules en particulier.

C'est pourquoi le président propose au Comité Directeur de se prononcer sur l'attribution de 50 € d'indemnisation pour l'arbitre qui assistera Raphaël lors de cette journée.

Cette proposition est adoptée par un vote à l'unanimité.

3-h Commission Jeunes:

Les responsables de cette Commission sont Julie COLIN et Hadrien REUILLON.

Toutes les compétitions départementales auront lieu le samedi 30 novembre ou le dimanche 1 et décembre. Pour les départements 18, 36 et 41 réunis, Hadrien REUILLON précise en séance que c'est l'Indre qui accueillera la compétition cette année, à Argenton-sur-Creuse le 1 et décembre.

Les résultats de toutes ces compétitions devront être formalisés assez rapidement, dans la foulée de ce weekend de début décembre.

Les affiches d'information sur le Régional Jeunes devront être prêtes avant les championnats départementaux, afin de pouvoir y être déjà distribuées.

Hadrien confirme qu'il organisera, comme la saison dernière, les championnats régionaux Jeunes à Blois mais dans un autre gymnase où les condition seront encore meilleures. Ce sera du samedi 8 au mercredi 12 février 2025.

La durée de l'événement passe à 5 jours (au lieu de 4 habituellement) car l'idée est de proposer en « lever de rideau » des compétitions (le samedi donc) une journée de stage faisant intervenir le « Pôle Elite » de la FFE.

A noter que les dossiers de candidature à l'organisation des Régionaux 2026 sont à déposer au plus tard en janvier 2025.

La contribution et l'organisation de la Ligue pour le championnat de France des Jeunes doit faire l'objet d'une réflexion, qui a pour objectif de se traduire par des propositions de la Commission Jeunes pour janvier 2025. Plusieurs points à étudier, notamment :

- tenue vestimentaire aux couleurs CVL (possibilité de s'inspirer de l'exemple du Loiret : sweat zippé au coût de 30 €);
- groupe élite stage : à prévoir ;
- accompagnement sportif au fil de la compétition.

Un échange, à propos de la problématique de cet accompagnement sportif des Jeunes qualifiés pour les championnats de France, s'est amorcé en séance. L'objectif est de tendre vers la plus grande équité possible entre les jeunes concernés, d'éviter aussi des situations - parfois rencontrées par le passé - où un entraîneur s'occupe de trop de personnes à la fois.

Une piste a été évoquée, sur un principe déjà mis en place par certaines ligues : mettre à disposition, pour tous

les jeunes intéressés, des entraîneurs « recrutés » par les soins de la Ligue (sans obligation pour chaque jeune bien sûr, car il n'est pas question de s'opposer aux entraîneurs « privés » pour ceux qui le désireraient mais dans ce cas à leur frais bien évidemment), avec une limite sur le nombre « d'élèves ».

(Par exemple : si on fixe la limite à 7 jeunes au maximum, et qu'un de « nos » entraîneurs s'occupait par ailleurs de 2 élèves à titre « privé », on ne le rémunérerait que pour les 5 autres élèves exclusivement accompagnés grâce à cet effort financier consenti par la Ligue.)

4 - Autres points

Avant de clôturer cette première séance du nouveau Comité Directeur, le président suggère que soit accordé au Bureau un budget de 2000 € maximum, afin d'offrir des cadeaux de remerciement aux bénévoles et cadres techniques qui ont œuvré au sein de la Ligue sur la période 2020 à 2024.

Cette proposition est soumise au vote : « CONTRE » : 0 voix / « POUR » : 49 voix / Abstentions : 6 voix. Ce budget de 2000 € est validé.

La séance est levée à 17h45.